

Concours National relatif à la prévention des comportements à risque chez les jeunes à l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse 2010-2011

A tous les jeunes,

Le Ministère de la Santé Publique informe tous les jeunes qu'à l'occasion de l'année internationale de la jeunesse 2010-2011, il organisera un concours national pour la production de supports éducatifs sur le thème :

« La prévention des comportements à risque chez les jeunes »

Pour de plus amples informations concernant cette manifestation, vous pouvez consulter le Site (santetunisie.rns.tn) ou appeler directement la Direction de la Médecine Scolaire et Universitaire au Ministère de la Santé Publique. (Tél : 71.575.265/324) ou par courrier électronique (chedlia.abdeljaouad@rns.tn/ thouraya.bedhiafi@rns.tn) ou les Directions Régionales de la Santé Publique.

**CONCOURS NATIONAL RELATIF A
LA PREVENTION DES COMPORTEMENTS A RISQUE CHEZ LES JEUNES
A L'OCCASION DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE 2010-2011**

A tous les jeunes

A l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse 2010-2011, le Ministère de la Santé Publique organise un **concours national pour la production de supports éducatifs** sur le thème de :

« La Prévention des Comportements à risque chez les Jeunes »

Pourquoi le choix de ce thème ?

Les comportements à risque menacent la vie des jeunes, leur santé et leur scolarité et peuvent les exposer à d'autres dangers plus graves. Les jeunes trouvent refuge dans ces comportements pour fuir leurs problèmes quotidiens, leurs détresses et leurs stress,... Parmi ces principaux comportements :

- Le tabagisme
- Les mauvaises habitudes alimentaires
- La toxicomanie
- La violence
- La conduite non responsable
- L'addiction à l'Internet et aux jeux vidéo
- les relations sexuelles non protégées

Tout jeune intéressé par ce concours, pourrait exprimer ses idées pour l'un de ces thèmes sous forme de dessins, productions et spots sur CD. Chaque production doit traiter un seul thème et il est possible de participer par plusieurs expressions : dessins, sketch, productions,...

Les conditions de participation :

- 1- Tous les jeunes âgés de 12-24 ans pourraient participer par la présentation de leur production, dessins et spot, et seront libres de choisir la manière de s'exprimer.
- 2- Les œuvres peuvent être réalisées :
 - *pour les dessins* : sur n'importe quel type de papier en utilisant toutes sortes de couleurs.
 - *pour les productions*, ils peuvent utiliser le bois, le plastique ou le fer...
- 3- Les participations aux concours doivent être envoyées à la Direction Régionale de la Santé Publique d'où l'élève est originaire, laquelle se chargera du choix des trois meilleures productions pour chaque type d'expression et pour chaque catégorie d'âge. Elle l'envoie par la suite à la Direction de la Médecine Scolaire et Universitaire au Ministère de la Santé Publique.
- 4- La date limite du concours à l'échelle régionale est fixée pour le 19/02/2011 et à l'échelle nationale le 5/03/2011.
- 5- Les œuvres soumises seront jugées en fonction des différents groupes d'âge suivants : 12-15 ans, 16-19 ans et 20-24 ans.
- 6- Une commission serait créée dans chaque région afin de pouvoir choisir les trois meilleures productions pour chaque catégorie d'âge et chaque type d'expression. Une commission nationale au sein du Ministère de la Santé Publique choisira les meilleures productions parmi les participations régionales pour l'obtention de ces prix.
- 7- Le choix des principaux critères pour la sélection des meilleures productions doit répondre aux conditions suivantes :
 - le message exprimé
 - la qualité technique de l'œuvre
 - l'originalité de l'expression
- 8- Le Ministère de la Santé Publique ou les Directions Régionales de la Santé Publique ne sont pas tenues de restituer les œuvres à leurs propriétaires, qu'elles aient été primées ou non.

9- Le Ministère de la Santé Publique se réserve le droit d'utiliser les œuvres dans ses supports éducatifs tout en apportant des changements, si il juge nécessaire et veille à indiquer le nom du propriétaire.

10- Chaque œuvre soumise doit porter les renseignements suivants :

- nom et prénom
- gouvernorat
- nom de l'établissement et l'adresse
- date de naissance
- adresse
- N° de téléphone

Il est à noter que les œuvres sur lesquelles ne figurent pas ces informations seront éliminées automatiquement.

Les lauréats recevront des prix.

Une cérémonie présidée par Monsieur le Ministre de la Santé Publique se tiendra à l'occasion de la célébration de la Fête de la Jeunesse (le 21 Mars 2011) au siège du Ministère de la Santé Publique.